

Mis en cause abusivement dans un article de la CFE CGC AUSY, le secrétaire adjoint du CE 2015 – 2019 répond aux fausses accusations portées contre lui. Vous trouverez ci-dessous sa réponse.

Au travers de d'un article de la CFE CGC AUSY en réponse au tract de la CGT, de nombreuses contre-vérités sont affichées. Pour la plupart d'entre elles, elles sont à charge d'élus ou de syndicats aussi je ne m'y attarderai pas. Pour d'autres, elles me remettent en cause aussi je me dois d'user de mon droit de réponse. Cette réponse porte uniquement sur la version initiale de leur article, quelles qu'en soient les modifications postérieures.

Vente illicite de la billetterie du CE sur la voie publique avec prise en flagrant délit par les forces de police

En premier lieu, ces places ont été acquises par la mandature précédente, et sont donc parfaitement connues dès mai 2015 par le bureau du CE de la mandature 2015-2019.

Voyant la date du match approcher, malgré les alertes qui restent sans aucune réaction la CGC, je baisse le tarif de revente en offrant 15% de remise aux salariés. Malgré cela, les places ne partent pas toutes. Comme la CGC le sait parfaitement, le 5 novembre 2015, j'ai tenté de vendre ces places sur le site viagogo, site officiel permettant cette revente légalement.

Le 6 novembre matin, jour du match, Nacéra se réveille alors et indique "je ne comprends pas l'urgence de la vente". Il semble alors étonnant de prétendre qu'une décision aurait été prise unilatéralement de ma part alors que le trésorier adjoint (CGC) et la secrétaire (CGC) suivent visiblement le dossier.

Durant la journée, voyant que les places ne vont pas être vendues, et conformément à la position que j'ai toujours soutenue, je propose de les offrir gratuitement aux salariés. J'appelle Francis pour lui proposer cette solution qu'il valide sans hésitation. J'appelle Nacéra dans la foulée qui refuse catégoriquement et demande la vente des billets à des personnes en dehors de la société par l'équipe, demande que je ferai alors à l'équipe. Cette approche amènera à la situation dénoncée par la CGT.

Comme la CGC le dit elle-même, il est quand même notable que la position de la CFE CGC sur cette histoire est contredite par trois versions : celle d'élus CGT, de la CFDT et de la CFTC. Ces trois versions racontant la même version. Seule la version de la CGC diffère et évoque que "sans en parler à quiconque, le secrétaire adjoint [...] proposa aux membres de l'équipe CE [...] de se rendre devant le Palais Omnisport"...

J'ai toujours exprimé très clairement ma position sur la billetterie en fin de validité : il vaut mieux offrir les billets aux salariés que d'avoir des pertes conséquentes avec des billets qui finissent à la poubelle.

Dégradation des conditions de travail de la salariée du CE et des salariés mis à disposition

De nouveau, la CGC tente de se dédouaner de ses responsabilités en reportant ses responsabilités tantôt sur la comptable du CE, tantôt sur la CGT, tantôt sur la salariée, tantôt sur le logiciel que j'ai mis en place.

D'ailleurs à aucun moment, la CGT ne fait référence au logiciel que j'ai mis en place alors qu'elle connaît parfaitement mon action. Mieux encore, la CGT cite les conditions de travail de l'ensemble (la salariée et les salariées mises à disposition du CE) dont une seule est comptable et qui serait selon leurs dires, seule impactée par ce logiciel.

Les difficultés rencontrées par les équipes qui ont travaillé pour le CE sont donc de toute autre nature, et les mises en cause de la CFE CGC AUSY ne sont pas crédibles une seconde. Ces difficultés ne sont pas inconnues de l'équipe CGC puisque les délégués syndicaux ont reçu plusieurs alertes, comme celle de mars 2017 ayant pour objet "Harcèlement et mise sous pression" au cours de laquelle la CGT indique notamment que la salariée du CE "vient travailler avec la boule au ventre. Quand elle sait que Nacéra est à Sèvres elle est encore plus en stress".

Succession de trésorier

Ici de nouveau, la CGC tente de se dédouaner de ses responsabilités.

Pierre a abandonné son rôle de trésorier car les informations ne lui étaient pas fournies par la CGC qui a obstinément refusé de travailler avec lui. Fatigué par l'ambiance que la CGC insufflait dans le bureau, il a remis sa démission de son poste de trésorier.

Bruno a pris la suite et s'est longuement exprimé sur le sujet lors la séance du 09/06/2017. Il a expliqué ses difficultés à travailler avec la CGC, très proches de celles de Pierre. Je vous citerai bien en référence le PV du CE mais la secrétaire du CE (CFE-CGC) n'a jamais produit ce PV (et tant d'autres, cf. site du CE).

Le refus de la CFE-CGC AUSY de coopérer avec les autres élus n'est pas sans rappeler plusieurs de mes emails, dont celui du 22 juillet 2019 qui indique à leur encontre que "je considère n'avoir ni l'information, ni les pouvoirs d'action, ni les possibilités de validation, ni les possibilités de contrôle des opérations engagées".

Devant leur volonté de refuser de travailler avec les autres, aucun autre élu du CE de la CFTC ni d'aucune autre organisation syndicale n'a voulu prendre le poste de trésorier après Bruno.

« Le CE a pour obligation de publier ses comptes de gestion annuellement et ils doivent être validés par l'ensemble des élu-e-s, ce qui n'a pas été le cas pendant la mandature. »

Les arguments de la réponse de la CFE-CGC AUSY montrent leur faible maîtrise des dossiers. Le logiciel "développé sur un coin de table" est une base WordPress qui est utilisé dans 34% de tous les sites web mondiaux et 60% de tous les CMS, excusez-moi du peu. Prétendre que j'ai développé ce logiciel sur un "coin du monde" (1/3 tout de même) est me faire un bien grand honneur que je ne mérite donc pas. Il s'agit d'un opensource disposant d'une énorme communauté de développeurs. Développeurs qui ont, pour travailler, l'ensemble des documentations techniques et fonctionnelles nécessaires, sans lesquelles ce logiciel n'aurait ni la couverture mondiale, ni la communauté qu'il possède.

L'application permettait non seulement de vendre de façon sécurisée, mais comptabilisait bien sûr ce qui était vendu puisqu'elle produisait et envoyait les factures, gérant les stocks, etc. Certains des plus grands sites de e-commerce utilisent cette technologie, comment diable ces grosses sociétés du web pourraient-elles exister si ce logiciel ne comptait pas ce qui était vendu ?

Chacun trouvera en 2 clics la volumétrie de ce logiciel et ses documentations sur internet accréditant mes propos. Leur argumentaire frise donc la mauvaise foi la plus absolue, si ce n'est l'incompétence.

La situation critique de la comptabilité du CE est l'unique résultante de la mise en place du logiciel acheté par la CFE CGC AUSY mi-2017 dans la plus grande inconséquence, en croyant béatement les paroles du commercial.

Citons plusieurs de leurs manquements qui ont mené à la situation actuelle :

- Gestion catastrophique de l'appel d'offres : le choix de la société sous-traitante était fait avant les appels d'offres, aucune étude sérieuse des solutions du marché, absence de vérifications des références...
- Erreurs graves dans le choix de l'outil qui s'est avéré incapable de réaliser les opérations pour lesquels il avait été acheté,
- Erreur de pilotage dans le transfert des données dans le nouveau logiciel : alors que le sous-traitant proposait de reprendre les données, le CFE CGC a fait le choix d'une reprise manuelle par l'équipe, entraînant une perte de temps considérable et naturellement de nombreuses erreurs de saisie au vu de la masse d'information à traiter,
- Absence de pilotage du sous-traitant : alors que le logiciel a montré des faiblesses dès le début, la CGC n'a pas su faire corriger le tir,

- Défaut de management de la comptabilité : suspension des saisies comptables fin 2016, puis une fois les données injectées dans le nouveau logiciel, la CGC tardé à faire les bilans comptables, détectant tardivement des erreurs. Il fallait anticiper pour rectifier au plus tôt, épauler les équipes,
- Défaut de management de l'équipe,
- Etc. etc. etc...

Avant le logiciel que j'ai mis en place, la comptabilité était faite dans PROWEB. Les bilans comptables étaient produits. Avec mon logiciel, puisque comme la CGC le dit, il ne couvrait pas la comptabilité, celle-ci a été faite dans PROWEB jusqu'en fin 2016, ce qui a permis de produire les bilans comptables 2016. En 2017, nous pouvions garder la comptabilité dans PROWEB jusqu'à l'arrivée du logiciel choisi par la CGC (nommons le AAA pour simplifier les propos), sans la mise en place d'OZYCLUB c'est ce qui se serait passé. Dans ce cas, à l'arrivée de AAA, avec ou sans mon logiciel, il était nécessaire de passer de la comptabilité de PROWEB à AAA, mon logiciel ne change rien à cette partie. Or la CGC a "suspendu la saisie depuis le début de l'année" 2017 (ref. PV CE du 29/08/2017), c'est donc eux qui ont pris la décision de ne plus saisir la comptabilité. D'autre part leurs propos "le support de PROWEB arrivant à son terme définitif fin 2016, il était nécessaire de changer" sont contredits par le PV du CE du 29/08/2017 dans lequel Francis indique "tout a été dénoncé sur PROWEB et la fermeture officielle et définitive du site sera le 31 octobre" 2017.

La CGC a eu plus de 2 ans pour produire les bilans comptables, et alors que une de leurs élues CE se prétend experte dans le domaine, ils n'y sont pas arrivés.

Pire encore, le commissaire au compte ne clos pas les comptes 2019, dont la comptabilité est pourtant moindre puisqu'elle ne couvre que 6 mois au lieu d'un an et que l'intégralité de la comptabilité est faite via leur logiciel AAA depuis le 1er janvier.

Pour conclure

Tout au long de leur réponse à la CGT, la CGC ne cesse de tenter de trouver chez les autres, les causes de leurs nombreux échecs. C'est une démarche usuelle derrière laquelle ils se cachent depuis 4 ans, et tentent à présent de défendre un maigre bilan. Je les convie à ne pas chercher les erreurs autre part qu'elles ne sont, à savoir se remettre en cause, à l'écoute, à sortir de la jalousie, de la manipulation et de la médisance perpétuelle.

La CGC a failli à sa mission de conduire ce dernier comité d'entreprise de l'histoire. Outre les actions juridiquement douteuses, ils ont failli à l'essentiel : la capacité à piloter le CE, à manager, à rassembler, à faire travailler ensemble, à faire avancer le droit pour les salariés. Une main leur a été tendue, ils n'ont pas su la saisir. Leur posture de blocage systématique explique aujourd'hui que trois syndicats mettent en avant leurs échecs.

Quant à la légalité d'IZY, qu'ils ne s'inquiètent pas, tout ce qui s'y fait est parfaitement légal et les salariés pourront s'en rendre compte en s'abonnant à notre newsletter via <http://izy.yo.fr/Inscription> . Je suis moins rassuré pour le site de la CGC, et je les invite à relire attentivement l'article 32 de la loi du 29 juillet 1881 relatif à la diffamation publique...